

PROGRAMME DE MEMBERSHIP CORPORATIF

L'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) a pour mission de regrouper les intervenants de la vérification environnementale, ce qui inclut notamment l'évaluation environnementale de site, de promouvoir la vérification environnementale, de faire connaître les compétences des praticiens agréés par l'AQVE et de favoriser un développement professionnel continu. Seul organisme canadien de certification de personnes accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN), à pouvoir décerner les agréments aux titres de « Vérificateur environnemental agréé » et d'«Évaluateur environnemental de site agréé ». Elle regroupe ainsi plus de 220 membres œuvrant dans plusieurs secteurs d'activités : minier et métallurgique, commercial, industriel, services conseil en génie, énergie, transport, etc.

POURQUOI DEVENIR MEMBRE CORPORATIF ?

Parfaire ses connaissances dans le domaine de la vérification et de l'évaluation environnementale : Le comité événements organise périodiquement des conférences portant sur des sujets d'intérêt dans le domaine de la vérification et de l'évaluation environnementale. Ces conférences permettent de rencontrer d'autres professionnels du domaine et de partager des idées, des expériences et des connaissances.

Participer à l'essor de la vérification environnementale et de l'évaluation environnementale de site : Les membres actifs de l'Association contribuent à l'avancement de la pratique et à l'élaboration de normes mieux adaptées aux besoins des différents intervenants.

Communiquer avec les intervenants : Les diverses rencontres offrent la possibilité d'échanger avec d'autres intervenants et de constituer un réseau de contacts dans le milieu.

Contribuer à l'essor de la pratique et de l'AQVE : La participation des membres aux différents comités et aux activités de l'AQVE est essentielle pour conférer à cette dernière et à la pratique de la vérification et de l'évaluation environnementale de site toute la crédibilité nécessaire afin d'assurer leur essor.

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE CORPORATIF ?

Les usagers, les organismes de réglementation, les praticiens, les donneurs d'ordres (institutions bancaires, assureurs, les grands donneurs d'ordres) qui veulent être au fait de l'évolution de la pratique de la vérification et de l'évaluation environnementale ainsi que les associations professionnelles ont, de par leurs intérêts respectifs, l'occasion de faire partie d'un organisme québécois dont l'objectif consiste à promouvoir et à normaliser la pratique de la vérification environnementale et de l'évaluation environnementale de site.

Cette pratique intéresse des professionnels de divers secteurs d'activité tels les :

- spécialistes en environnement,
- les ingénieurs, les chimistes,
- les biologistes, les comptables,
- les firmes d'avocats, financiers, ajusteurs d'assurances, assurance risque, etc...
- les avocats, les géologues
- géographes ainsi que tous autres conseillers en vérification environnementale, en évaluation environnementale de site et en gestion.



Association québécoise de vérification environnementale
2030, boul. Pie-IX, bureau 403, Montréal (Qc) H1V 2C8

T 514-355-8001 | F 514-355-4159
aqve@spg.qc.ca | www.aqve.com

Le leader de la certification de personnes au Québec depuis 1993.

COÛT:

- **Membership corporatif maximum trois membres professionnels : 630\$ plus taxes**

Chaque membre professionnel a :

- accès aux conférences 5@7 au prix membre
- accès à la formation continue au prix membre
- accès au colloque annuel de l'AQVE au prix membre
- reçoit le bulletin Info-AQVE
- peut afficher des offres d'emploi à prix membre.

- **Membership corporatif entre 4 et 6 membres professionnels: 1 200\$ plus taxes**

Chaque membre professionnel a :

- accès aux conférences 5@7 au prix membre
- accès à la formation continue au prix membre
- accès au colloque annuel de l'AQVE au prix membre,
- reçoit le bulletin Info-AQVE
- peut afficher des offres d'emploi à prix membre.

- **Membership corporatif entre 7 et 10 membres professionnels : 1 900\$ plus taxes**

Chaque membre professionnel a :

- accès aux conférences 5@7 au prix membre
- accès à la formation continue au prix membre
- accès au colloque annuel de l'AQVE au prix membre,
- reçoit le bulletin Info-AQVE
- peut afficher des offres d'emploi à prix membre.

IMPORTANT : Le membership corporatif **ne peut pas inclure d'agrée**. Seul le statut de **membre professionnel** peut être compris dans le membership corporatif. Si un membre professionnel souhaite obtenir un agrément, il devra faire la demande selon le processus d'agrément de l'AQVE et payer les sommes exigées. Une fois reçu comme agrée de l'AQVE, ce membre professionnel change de statut et devient agrée de l'AQVE, il ne pourra être plus comptabilisé comme membre corporatif.

N.B. : Le droit de vote est par statut de membre corporatif donc 1 par entreprise

Pour vous procurer un membership corporatif, contactez le secrétariat de l'AQVE via courriel à aqve@spg.qc.ca ou par téléphone au 514-355-8001.